



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue en visioconférence par l'application Microsoft Teams et rediffusée au [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec), à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 18 janvier 2021 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M <sup>me</sup> Linda Morin	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

---

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.**

---

01--01-21

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

02-01-21

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE, AJOURNÉE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, les procès-verbaux des séances ordinaire, ajournée et extraordinaire du 14 décembre 2020;

---

**RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS**

Aucune question n'est laissée en suspens.

03-01-21

---

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 décembre 2020 au montant 32 856.68 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de décembre au montant de 60 213.17 \$.

*\*\* Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un*

04-01-21

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 252-21 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 247-20 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, de la MRC de Portneuf, est régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne fixe un taux unifié d'imposition pour les taxes afin de recueillir les deniers nécessaires pour pourvoir aux dépenses d'immobilisations, d'entretien et d'administration au cours de son année financière 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne pour l'exercice 2021 s'élèvent à un montant de 2 114 478 \$ ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu desdites prévisions budgétaires, la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne doit pourvoir au cours de l'exercice financier 2021 à la totalité des dépenses prévues;

**CONSIDÉRANT QUE** la taxe à percevoir sur les biens-fonds des contribuables portés au rôle d'évaluation de la Municipalité doit, suivant la loi, être imposée par règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 14 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil adoptent le règlement numéro 252-21 abrogeant le règlement numéro 247-20 fixant le taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2021.

05-01-21

**AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Les membres du conseil ayant reçu une copie dans les délais prescrits, le maire est dispensé de faire la lecture de la liste des dépenses incompressibles 2021.

Une copie de cette liste est disponible au public de la présente assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent les dépenses incompressibles, pour l'exercice financier 2021, au montant total de 1 328 947 \$ et qu'ils autorisent le paiement de ces dernières.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Rémunération & allocation dépenses-élus	78 030.00 \$
Rémunération - personnel de bureau	103 965.00 \$
Contributions de l'employeur	26 034.00 \$
Assurances collectives	1 705.00 \$
Frais de poste	900.00 \$
Frais téléphoniques et Internet	2 600.00 \$
Électricité	6 000.00 \$
Assurances	6 000.00 \$
Quote-part MRC	13 385.00 \$
Quote-part MRC (Préfecture)	5 454.00 \$
Q-P MRC Fonctionnement et élaboration	42 255.00 \$
Q-P MRC Rôles en ligne	158.00 \$
Cour municipale	2 000.00 \$
<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>	
Service Sûreté du Québec	121 390.00 \$
Service Incendie Saint-Basile	98 690.00 \$
Quote-part MRC	716.00 \$
<b><u>TRANSPORTS</u></b>	
Rémunération Voirie	57 775.00 \$
Contribution de l'employeur	10 044.00 \$
Assurances collectives	592.00 \$
Téléphonie	1 000.00 \$
Électricité garage	4 000.00 \$
Contrats de déneigement	244 795.00 \$
Éclairage de rue	3 243.00 \$
Q-P MRC Transport collectif	1 857.00 \$
Q-P MRC Transport adapté	1 193.00 \$
Assurances	1 448.00 \$
Immatriculation	1 205.00 \$
<b><u>HYGIÈNE DU MILIEU</u></b>	
Quote-Part Régie régionale des matières résiduelles	78 626.00 \$
Quote-Part Régie régionale boues fosses septiques	30 580.00 \$
Quote-Part MRC	2 020.00 \$
Rémunération (réseau d'égout)	2 512.00 \$
Cotisation employeur (réseau d'égout)	417.00 \$
Assurance refoulement	1 072.00 \$
Électricité (réseau d'égout)	800.00 \$
<b><u>URBANISME</u></b>	
Rémunération inspecteur et CCU	38 774.00 \$
Cotisation de l'employeur	6 986.00 \$
Assurances collectives	400.00 \$
Quote-part MRC	10 816.00 \$
<b><u>PROMOTION ET DÉV. ÉCONOMIQUE</u></b>	
Quote-Part MRC	13 542.00 \$
<b><u>DÉVELOPPEMENT, LOISIRS ET CULTURE</u></b>	
Rémunération – Développement et loisirs	64 243.00 \$
Rémunération - Entretien centre communautaire	10 048.00 \$
Rémunération - Entretien patinoire	3 350.00 \$

Rémunération - surveillance piscine	18 475.00 \$
Rémunération - préposé parcs et terrains	24 754.00 \$
Rémunération - bibliothèque	10 299.00 \$
Contribution de l'employeur	20 039.00 \$
Assurances collectives	1 981.00 \$
Électricité centre communautaire	5 000.00 \$
Téléphonie développement	800.00 \$
Frais téléphoniques et Internet bibliothèque	1 150.00 \$
Électricité bibliothèque	2 000.00 \$
Électricité patinoire	1 750.00 \$
Assurances	1 293.00 \$
Quote-part MRC loisirs	4 152.00 \$

**FRAIS ET FINANCEMENT**

Emprunt égout (échéance 07-12-2035)	49 666.00 \$
Emprunt camion incendie (échéance 07-12-2025)	6 073.00 \$
Emprunt Boisés de l'Apéro (échéance 28-11-2037)	30 745.00 \$
Emprunt Domaine Alouette (échéance 14-11-2038)	49 550.00 \$
Frais de banque	600.00 \$

**1 328 947.00 \$**

06-01-21

**ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023 DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-BASILE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que la Ville de Saint-Basile ont conclu une entente relative à la protection contre l'incendie, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du budget 2021 ainsi que du programme d'immobilisations 2021-2022-2023 émis par le Service Incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget et le programme d'immobilisations correspondent à l'entente signée en octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil adoptent le budget 2021 ainsi que le programme d'immobilisations 2021-2022-2023 du Service Incendie de Saint-Basile.

07-01-21

**COMPENSATION SPÉCIALE AUX EMPLOYÉS AYANT TRAVAILLÉ DURANT LA PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la période des Fêtes, du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021 a été remplie d'imprévus et que certains employés municipaux ont dû faire de nombreuses heures non prévues à leurs horaires réguliers, ni au budget 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des inondations du 25 décembre dernier, M. Patrick Robitaille, responsable des travaux publics, à été dans l'obligation d'utiliser son véhicule personnel pour des fins de sécurité civile et que, suite à cette utilisation, des réparations doivent être faites;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu une tentative de vol du foyer qui était situé dans le sentier et que pour le récupérer, M. Patrick Robitaille, responsable des travaux

publics a dû utiliser sa motoneige personnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent M<sup>me</sup> Stéphanie Readman, trésorière adjointe à verser les compensations suivantes :

- 56 heures à M. Michaël Paquet, responsable des travaux publics, volet routes égout, machineries et eau potable;
- 64 heures à M. Patrick Robitaille, responsable des travaux publics, volet loisirs, parc et bâtiments municipaux;
- Un boni de 1 155.33 \$ moins les déductions applicables, à M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière;
- 100 \$ à M. Patrick Robitaille, responsable des travaux publics, volet loisirs, parc et bâtiments municipaux, pour l'utilisation de son véhicule personnel ainsi que le paiement des réparations, changement des huiles dans l'ensemble du véhicule, au montant de 795.22\$ plus les taxes applicables;
- 50 \$ à M. Patrick Robitaille, responsable des travaux publics, volet loisirs, parc et bâtiments municipaux pour l'utilisation de sa motoneige;

**QU'**une demande de réclamation soit déposée au Ministère de la Sécurité publique pour réclamer toutes les sommes déboursées lors des inondations du 25 décembre dernier;

**QUE** ces compensations soient prises à même le budget 2020;

08-01-21

---

**RENOUVELLEMENT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture d'assurance de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne arrive à échéance le 22 février prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une proposition de renouvellement de contrat de notre courtier actuel, PMT Roy, représentant l'assureur de la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec), au montant de 10 246 \$, taxes incluses et que nous sommes très satisfaits des services que nous avons avec cet assureur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, à signer le contrat de renouvellement de PMT Roy, représentant l'assureur de la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec) pour la période du 22 février 2021 au 22 février 2022 au montant 10 246 \$, taxes incluses.

09-01-21

---

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'AUTORISER** la responsable des loisirs et développement à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi été Canada pour l'année 2021.

10-01-21

---

**ADHÉSIONS 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent la cotisation annuelle 2021 pour la Chambre de Commerce Régionale de Saint-Raymond/ Saint-Léonard/ Rivière-à-Pierre/ Sainte-Christine d'Auvergne au montant de 125 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les membres du conseil autorisent le renouvellement à l'ADMQ pour M<sup>me</sup> July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière au montant de 495 \$, plus les taxes applicables ainsi que l'adhésion de Mme Stéphanie Readman, trésorière adjointe au montant de 939 \$ (ce montant comprend une formation) pour l'année 2021;

**QUE** les membres du conseil autorisent l'adhésion 2021 à la FQM au montant de 1 264.63 \$, taxes comprises.

11-01-21

---

**VERSEMENT FINAL À LA COMPAGNIE ALAIN M&M POUR LE PROJET DE LA MAISON DE LA CULTURE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux pour la transformation de la bibliothèque en Maison de la culture Desjardins, référence à la résolution 179-09-19, sont désormais terminés et que les membres du conseil sont satisfaits du résultat;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent le versement final au montant de 9 150 \$, plus les taxes applicables;

**QU'** un montant de 4 963.77\$ soit pris à même le compte d'affectation bibliothèque et que la balance soient prise à même le compte d'immobilisation bibliothèque.

12-01-21

---

**PAIEMENT DE LA FACTURE 20-2694 À LA COMPAGNIE ÉBÉNISTERIE CUISINE LAPRISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des travaux supplémentaires à la compagnie Ébénisterie Cuisine Laprise, suite à l'octroi du contrat d'ébénisterie en lien avec les travaux du centre communautaire, référence résolution 33-02-20 et que ceux-ci sont terminés et satisfaisants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement au montant de 5 125 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** la dépense soit prise à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

13-01-21

---

**ANNULATION DU CONTRAT DONNÉ À LA COMPAGNIE CÔTÉ & FILS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PARC GODEFROY-LAVALLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a donné un contrat à la compagnie Côté & Fils en référence à la résolution 144-09-20, conditionnelle à l'obtention de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une réponse négative dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil annulent le contrat à la compagnie Côté & Fils en lien avec l'aménagement du Parc Godefroy-Lavallée, considérant que le projet dans son ensemble ne sera pas réalisé et que plusieurs travaux déjà approuvés par le biais de subvention sont susceptible d'être modifiés,

**QUE** les élus demandent à la directrice générale de revoir le projet dans son entièreté afin de présenter un nouveau le projet avec un budget équilibré.

14-01-21

**COÛTS DE VENTE POUR LES ARTICLES PROMOTIONNELS DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**il est maintenant possible d'acquérir des articles promotionnels de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DE** fixer les prix suivants :

Tuque	8.00 \$
Casquette adulte	15.00 \$
Casquette enfant	13.00 \$
Chandail à manche courte	10.00 \$
Coton ouaté	27.50 \$
Ballon de plage	2.00 \$
Ensemble à lunch	12.00 \$
Jeu de cartes	6.00 \$
Tasse en céramique	8.00 \$
Gourde	5.00 \$

15-01-21

**AUTORISATION DE PASSAGE ET D'UTILISATION D'UN DRONE POUR LE 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage de la part du Grand défi Pierre Lavoie 2021, concernant un parcours de vélo de 1000 km à travers la région de Québec qui aura lieu les 17-18-19-20 juin 2021 afin de pouvoir traverser notre municipalité et d'utiliser un drone pour capter des images lors de leur traversée;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne donne l'autorisation au Grand défi Pierre Lavoie de traverser la municipalité et d'utiliser un drone, lors du parcours de 1000 km à travers le Québec qui aura lieu le 17-18-19-20 juin 2021.

**QUE** la Municipalité les autorise à utiliser le centre communautaire, situé au 80, rue Principale, comme endroit de repos et d'y effectuer une pause.

## POINTS D'INFORMATION

- **Comité de la voirie**  
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**  
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**  
M<sup>me</sup> Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**  
M<sup>me</sup> Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**  
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité**  
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**  
M<sup>me</sup> Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**  
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **MRC de Portneuf**  
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :  
[www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

---

## AUTRES AFFAIRES :

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous invitons les citoyens à poser leurs questions soit par courriel à l'adresse suivante : [direction@sca.quebec](mailto:direction@sca.quebec) ou en laissant un message vocal au 329-3304 poste 101. Une réponse à vos questions sera donnée lors d'une prochaine séance de ce conseil.

16-01-21

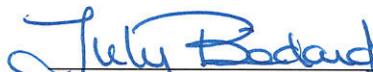
---

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 02 par Mme Linda Morin .



Raymond Francoeur  
Maire



July Bédard  
Directrice générale, secrétaire-  
trésorière